

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE
LABENNE**



**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRETE MUNICIPAL

N° : 168 /2022

Le Maire de la Commune de LABENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'accord entre l'association des Maires de France et la Fédération Française de Football du 17 décembre 1986,

CONSIDERANT qu'à la suite des conditions météorologiques, le déroulement de toutes les activités de jeux ne peut se dérouler,

Vu, l'avis du District des Landes Ligue Aquitaine,

Vu l'avis du Président du Club,

A R R E T E

Article 1 :

L'utilisation du terrain d'honneur de Football au stade municipal est interdite aux matchs et entraînements,

**Du mardi 22 novembre 2022 à 12 heures au lundi 28 novembre 2022 à
9 heures.**

Article 2 :

Les Services Techniques de la Ville prendront toutes les mesures nécessaires et indispensables pour la protection de ce terrain.

Article 3 :

L'autorité municipale se tient à la disposition du District pour faire procéder à l'examen de l'état des terrains.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au District de Football des Landes,
- au Président du Club de Football,
- au Collège de Labenne,
- au Chef des Services Techniques de la Ville,
- à la Police Municipale

chargés en ce qui les concerne de son exécution.

Fait à LABENNE le 22 novembre 2022

Le Maire

J.L. DELPUECH

